

Nombre de membres : 34

N°2021-49

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 33

Pouvoirs : 4

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

Secrétaire de séance : Thierry Dauchart

Objet : Adoption du règlement intérieur de la SPL et désignation du représentant de la Communauté de Communes à la commission du contrôle analogue de la SPL.

Monsieur le président explique que dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle analogue nécessaire au bon fonctionnement de la SPL Terres de Limousin, le Conseil d'Administration de la Société, en sa séance du 29 avril 2021, a adopté le règlement intérieur, joint en annexe de la présente note.

Ce règlement institue notamment une Commission du contrôle analogue en charge de suivre l'activité de la Société, constituée d'élus des collectivités et groupements actionnaires, et d'étudier les questions que le Conseil d'Administration ou son Président soumet, pour avis, à son examen.

Il est désormais nécessaire que chaque actionnaire désigne son représentant au sein de la Commission du contrôle analogue et approuve le règlement intérieur de la SPL.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la SPL Terres de Limousin joint en annexe à la présente délibération,

- **DESIGNE** madame Maryse THOMAS en qualité de représentant de la Communauté de Communes Ouest Limousin à la Commission du contrôle analogue de la SPL.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,
Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210610-202105_202149-DE
Reçu le 17/06/2021